

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Mastic polyester 3kg + durcisseur - light
UFI : YP27-E8SE-7QC7-323M
Code du produit : GAP 31

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemical Europe NV
Baarbeek 2
2070 Zwijndrecht
T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89
info@chemicar.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	H317
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1	H372

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Contient : styrène

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mentions de danger (CLP)	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence (CLP)	: P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Réglementation des pays scandinaves

Danemark

Code MAL : 4-6

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
styrène	(N° CAS) 100-42-5 (N° CE) 202-851-5 (N° Index) 601-026-00-0	15 – 20	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 1, H372 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
xylène	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° Index) 601-022-00-9	1 – 3	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315
isopentane; 2-méthylbutane	(N° CAS) 78-78-4 (N° CE) 201-142-8 (N° Index) 601-085-00-2	0,1 – 0,25	Flam. Liq. 1, H224 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
maleic anhydride	(N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6	0,01 – 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 1, H372

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Puis ventiler les locaux. Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
Appeler un médecin.

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Cf. chapitre 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). de la poudre d'extinction sèche.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau. Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts.
Protection en cas d'incendie : Respirateur agréé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un équipement de protection individuel. Evacuer la zone. Ecarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter le contact avec les yeux. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation appropriée. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

100-42-5 Styrene	
EU- TWA(8h) STEL()	85 mg/M3, 20 ppm 170 mg/m3, 40 ppm Notes: Pelle
ACGIH – TWA (8H) STEL	10 ppm 20 ppm Notes: OTO, A3,BE1 CNS and hearing impair, URT irr, peripheral neuropathy, visual disorders
Italy – TWA(8h) STEL	20 ppm 200 ppm
1130-20-7 Xylene	
Italy – WAS(8h) STEL()	221 mg/m3, 50 ppm 442 mg/M3, 100 ppm – Notes Assorbito attraverso la pelle ACGIH - TWA(8u): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notes: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair UE - TWA(8u): 221 mg/m3, 50 ppm - STEL: 442 mg/m3, 100 ppm - Notes: Skin
78-78-4 Isopentaaan	
UE - TWA(8u) ACGIH – TWA(8h)	3000 mg/m3, 1000 ppm 1000 ppm - Notes: Narcosis, resp tract irr
108-31-6 maleic anhydride	
ACGIH – TWA(8h)	0.01 mg/m3 - Notes: (IFV), DSEN, RSEN, A4 - Resp sens
DNEL Exposure Limit Values	
100-42-5 styrene	
Worker Professional Consumer Exposure	406 mg/kg 343 mg/kg Human Dermal - Frequency: Long Term, systemic effects Consumer: 2.1 mg/kg - Exposure: Human Oral - Frequency: Long Term, systemic effects – Worker Professional: 85 mg/m ³ - Consumer: 10.2 mg/m ³ - Exposure: Human Inhalation – Frequency: Long Term, systemic effects Worker Professional: 289 mg/m ³ - Consumer: 174.25 mg/m ³ - Exposure: Human Inhalation - Frequency: Short Term, systemic effects Worker Professional: 306 mg/m ³ - Consumer: 182.75 mg/m ³ - Exposure: Human Inhalation - Frequency: Short Term, local effects
1330-20-7 Xylene	
	Worker Professional: 442 mg/kg - Exposure: Human Inhalation - Frequency: Short Term, local effects Worker Professional: 212 mg/kg - Consumer: 108 mg/kg - Exposure: Human Dermal – Frequency: Long Term, systemic effects Worker Professional: 77 mg/m ³ - Consumer: 14.8 mg/m ³ - Exposure: Human Inhalation - Frequency: Long Term, local effects Consumer: 1.6 mg/kg - Exposure: Human Oral - Frequency: Long Term, systemic effects Worker Professional: 212 mg/kg - Consumer: 125 mg/kg - Exposure: Human Dermal - Frequency: Long Term (repeated) Worker Professional: 221 mg/m ³ - Consumer: 65.3 mg/m ³ - Exposure: Human Inhalation - Frequency: Long Term (repeated) Consumer: 12.5 mg/kg/day - Exposure: Human Oral - Frequency: Long Term (repeated)
PNEC Exposure Limit Values	
100-425 Styrene	
Target	Fresh Water - Value: 0.028 mg/l Marine water - Value: 0.028 mg/l Freshwater sediments - Value: 0.614 mg/kg Marine water sediments - Value: 0.0614 mg/kg Soil (agricultural) - Value: 0.2 mg/kg Value: 0.04 mg/l Purification plant - Value: 5 mg/l
1330-20-7 Xylene	
Target	Purification plant - Value: 6.58 mg/l T Marine water - Value: 0.32 mg/l Intermittent emissions - Value: 0.32 mg/l Freshwater sediments - Value: 12.46 mg/kg Marine water sediments - Value: 12.46 mg/kg Soil - Value: 2.31 mg/kg Fresh Water - Value: 0.32 mg/l
Biological Exposure Index	
100-42-5 styrene	
	Value: 400 mg/g creatinine - medium: Urine - Biological Indicator: Mandelic acid in urine and fenilgliossilico - Sampling Period: End of turn Value: 40 mg/l creatinine - medium: Urine - Biological Indicator: Styrene in urine - Sampling Period: End of turn
1330-20-7 Xylene	
	Value: 1.5 g/g - medium: Urine - Biological Indicator: Creatinine in urine - Sampling Period: End of turn

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

Condition	Matériau	Norme
		EN 14605

Protection des mains:

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
		3 (> 60 minutes)	0.4		EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Type	Norme
	EN 14605

Protection des voies respiratoires:

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)		

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Aucune donnée disponible
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: styrène.
Seuil olfactif	: 0,15 – 0,25 ppm
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 145 °C
Point d'éclair	: 32 °C
Température d'auto-inflammation	: 490 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 6,7 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1000 g/cm ³
Masse volumique	: 3,6
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: > 20,5 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 1,1 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 8 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Comburant. Entretient vivement la combustion. Peut réagir violemment avec les matières combustibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Viscosité, cinématique > 20,5 mm²/s

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicological information of the main substances found in the product		
100-42-5 Styrene		
acute toxicity:	Test: LD50 Test: LC50 Test: LD50	Route: Oral - Species: Rat = 5000 mg/kg Inhalation - Species: Rat = 11.8 mg/l - Duration: 4h
STOT-repeated exposure:	Test: LOAEL(C) Test: NOAEL(C) Test: LOAEL(C)	Route: Skin - Species: Rat > 2000 mg/kg - Notes: OECD 402 Route: Oral - Species: Rat = 2000 mg/kg - Notes: bw/day Route: Oral - Species: Rat = 1000 mg/kg - Notes: bw/day Route: Inhalation - Species: Rat = 0.21 mg/l
1330-20-7 Xylene		
a) acute toxicity:	Test LC 50 - Route: Inhalation – Species Test: LD50 - Route: Oral – Species Test: LD 50 – Route Skin – Species	Rat = 6700 ppm - Duration: 4h Rat = 5627 mg/kg Rabbit > 5000 mg/kg
100-42-5 Styrene		
Acute inhalation toxicity at 1000 ppm affects the central nervous system with headaches, dizziness and coordination difficulties; irritation of the mucous membranes of the eyes and respiratory tract occurs at 500 ppm. Chronic exposure gives system depression central and peripheral nervous system with memory loss, headaches and somnolence starting from 20 ppm; digestive disorders with nausea e loss of appetite; respiratory tract irritation with chronic bronchitis; dermatosis. Repeated exposure, to low doses of the substance by inhalation, it causes irreversible changes in hearing function and can cause changes in color vision. Repeated skin exposures cause irritation. The substance degreases the skin, which can cause dryness and cracking		
1330-20-7 Xylene		
Inhalation: Harmful if inhaled. Very high concentrations of xylene lead to the progressive inhibition of the central nervous system (CNS), followed by coma, respiratory weakness, and finally absence of cerebral blood flow and death. High concentrations cause coma and respiratory weakening, destabilize the function of the kidneys and lead to liver damage. At low concentrations, irritation of the eyes, nasopharynx, illness, irritation, slow reaction times and reduced short-term memory occur. Vapors of xylene can cause dizziness, headache, nausea, mental confusion. Ingestion: In the event of ingestion of xylene, the injured person has a burning sensation and stomach ache, in case of aspiration there is a danger of chemical pneumonitis and pulmonary edema. Skin Contact: May be harmful if absorbed through the skin. Causes skin irritation. Contact with eyes: Vapors of xylene and xylene in liquid form irritate the eyes and membranes.		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé (chronique)

100-42-5 Styrene		
Aquatic acute toxicity	Endpoint: LC50 – Species: Fish Endpoint: EC 50 – Species: Algae Endpoint EC 50 - Species: Daphnia	4.02 mg/l - Duration h: 96 4.9 mg/l - Duration h: 72 4.7 mg/kg - Duration h: 48
Aquatic chronic toxicity	Endpoint: EC10 - Species: Algae Endpoint: NOEC – Species: Daphnia	0.28 mg/l - Duration h: 96 1.01 mg/l - Duration h: 504
1330-20-7 Xylene		
Aquatic acute toxicity	Endpoint: NOEC – Species: Daphnia Endpoint – Species: Algae Endpoint: LC50 - Species: Fish Endpoint: NOEC - Species: Algae Endpoint: NOEC - Species: Daphnia Endpoint: NOEC - Species: Fish	1 mg/l - Duration h: 24 4.36 mg/l - Duration h: 73 2.6 mg/l - Duration h: 96 0.44 mg/l - Duration h: 73 1.57 mg/l - Duration h: 504 1.3 mg/l - Duration h: 1344

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles



RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN
14.1. Numéro ONU			
UN 3269	UN 1263	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER	PEINTURES	Non applicable	Non applicable
Description document de transport			
UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III, (E)	UN 1263 PEINTURES, 3, III	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
3	3	Non applicable	Non applicable
		Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F3
Dispositions spéciales (ADR) : 236, 340
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P302, R001
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Code de restriction en tunnels (ADR) : E
Code EAC : •2YE

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 367, 955
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: Miscibility with water depends upon the composition.

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

VOC Directive (2004/42)

Teneur en COV : 17,473 % 1000 gr

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : styrène,xylène sont listés

Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe II-1

Unité de stockage : 5 litre

Remarques concernant la classification : R10 <H226;H315;H317;H319;H361d;H372>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci
Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

Mastic polyester 3kg + durcisseur - light

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.